

Centre Communal de Santé : aménagements au Centre Couprie

Le désert médical, c'est grave, docteur ?

La désertification médicale se concrétise par l'absence de médecins pour se soigner, obligeant à prendre la route pour se rendre dans la ville la plus proche.

Au Cateau, nous comptons six médecins généralistes en activité, pour 7 300 habitants. Nous sommes donc au-dessus du ratio officiel de « désertification médicale ».

Cependant, pour anticiper l'avenir et toujours proposer une offre de soin accessible, la municipalité a décidé l'ouverture d'un Centre Communal de Santé.



Le Cateau projette la médecine de demain

En 2018, le CNOM (Conseil National de l'Ordre des Médecins) a édité un rapport sur les comportements des jeunes médecins. Les nouveaux venus dans le métier ont une tendance de plus en plus affirmée à opter pour l'exercice salarié, plutôt qu'en activité libérale (47 %).

Une nouvelle vision du métier s'érige. Soigner, mais en gardant une qualité de vie : vie de famille, enfants, horaires, congés... sont ramenés au premier plan des aspirations.

Le Conseil Municipal du Cateau, dans une vision d'avenir, a voté le 15 Novembre 2018 la création d'un Centre Communal de Santé. Le concept est d'engager des médecins contractuels, en créant 2 postes de médecins généralistes salariés, recrutés en accord avec l'ARS et la CPAM, rémunérés par la ville du Cateau.



Le CCS, concrètement c'est quoi ?

Le Centre Communal de Santé (CCS) sera situé au Centre Couprie (bâtiment de la Médiathèque), en plein centre-ville, pour faciliter l'accès pour tous les patients. Le bâtiment possède en rez-de-chaussée des salles propices à ce projet. Les salles Henri II, Philippe II et la salle d'attente contiguë, appartenant à la Ville, seront cédées à titre gracieux au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale à l'étage), qui dispose des crédits nécessaires d'investissement pour aménager ces locaux.

Ce projet requiert des aménagements de locaux, afin d'organiser une salle d'attente et une salle de consultations, équipée aux normes d'hygiène. Ce type de poste pourrait intéresser des femmes médecins qui ont des enfants et souhaitent reprendre une activité professionnelle à temps partiel, par exemple.



Le Centre Communal de Santé sera un service administré par la Ville, ouvert toute l'année du lundi au vendredi (amplitude horaire couvrant au moins la journée de 8h30 à 20h), pour des consultations sur rendez-vous et sans rendez-vous. Le tiers-payant sera appliqué.

Il fonctionnera en complémentarité avec les médecins généralistes libéraux et la Maison Médicale de Garde, qui elle assure la permanence des soins, les consultations non-programmées en médecine générale pendant les horaires de fermeture des cabinets médicaux. ■

Certains médecins travaillent douze ou quatorze heures par jour au Cateau. Ils commencent à s'épuiser et voient ce projet de CCS avec bienveillance.